

Programme

Atelier 1C : La gouvernance du foncier : contestation du modèle de la décision publique

Jeudi 30 mai

11h – 12h30 ATELIERS

Animateur :

- **Adrien BAYSSE LAINE**, CNRS Grenoble

Intervenants :

- **Camille Le Bivic** et Nicolas Agresti, Chercheuse et ingénieure d'études à la FNSAFER et Directeur des études à la FNSAFER
- **Denis Maire**, Vice-Président Annemasse Agglo en charge de l'aménagement du territoire et de l'innovation territoriale, Maire de Juvigny
- **Romain Paris**, ALGOE Directeur Territoires, Organisations, Projets

10C



La consommation masquée du foncier agricole

FNSafer

Colloque « Pour une nouvelle utopie foncière » organisé par Fonciers en débat, 30 mai 2024

Thème 1 : Des enjeux fonciers renouvelés, Atelier C : La gouvernance du foncier – contestation du modèle de la décision publique

Qu'est-ce que la « consommation masquée » ?

L'achat de terres agricoles pour des usages non agricoles, tels que le loisir, la mise à distance du voisinage, le stockage ou à titre spéculatif.

Le détournement d'usage



Les usages de loisir



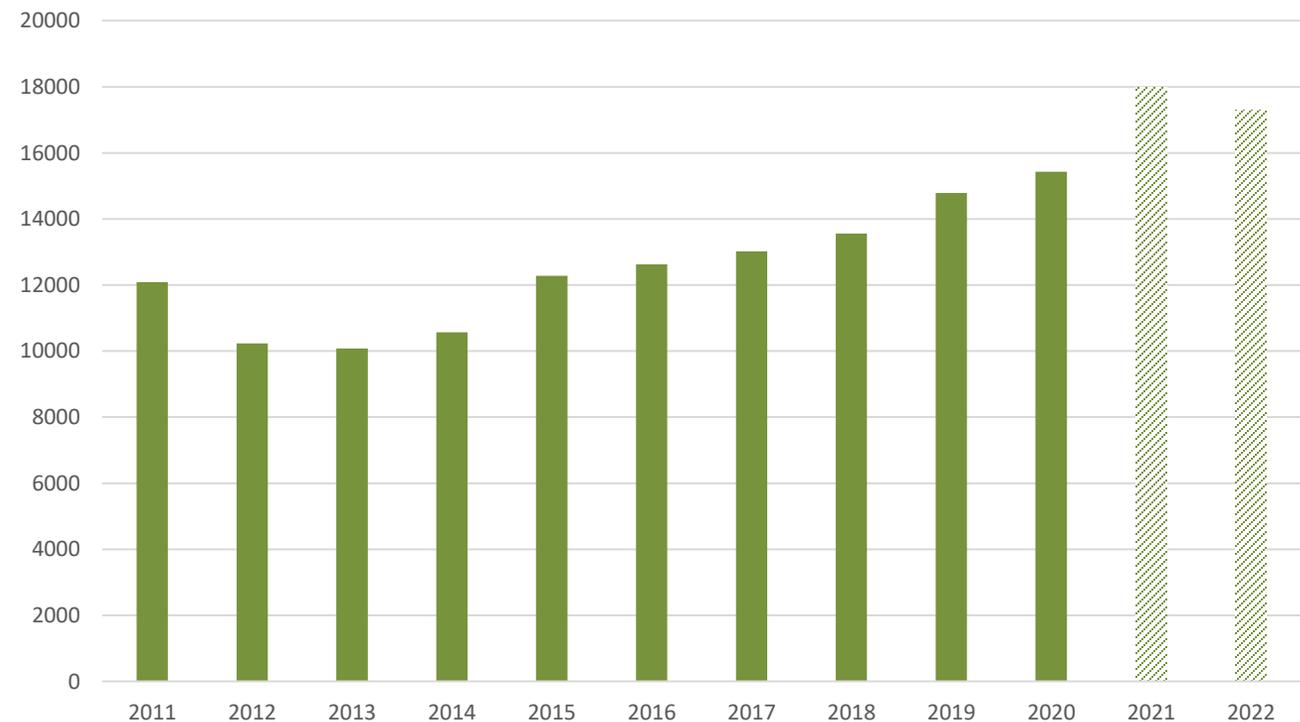
Un phénomène qui prend de l'ampleur.

Un phénomène qui prend de l'ampleur.

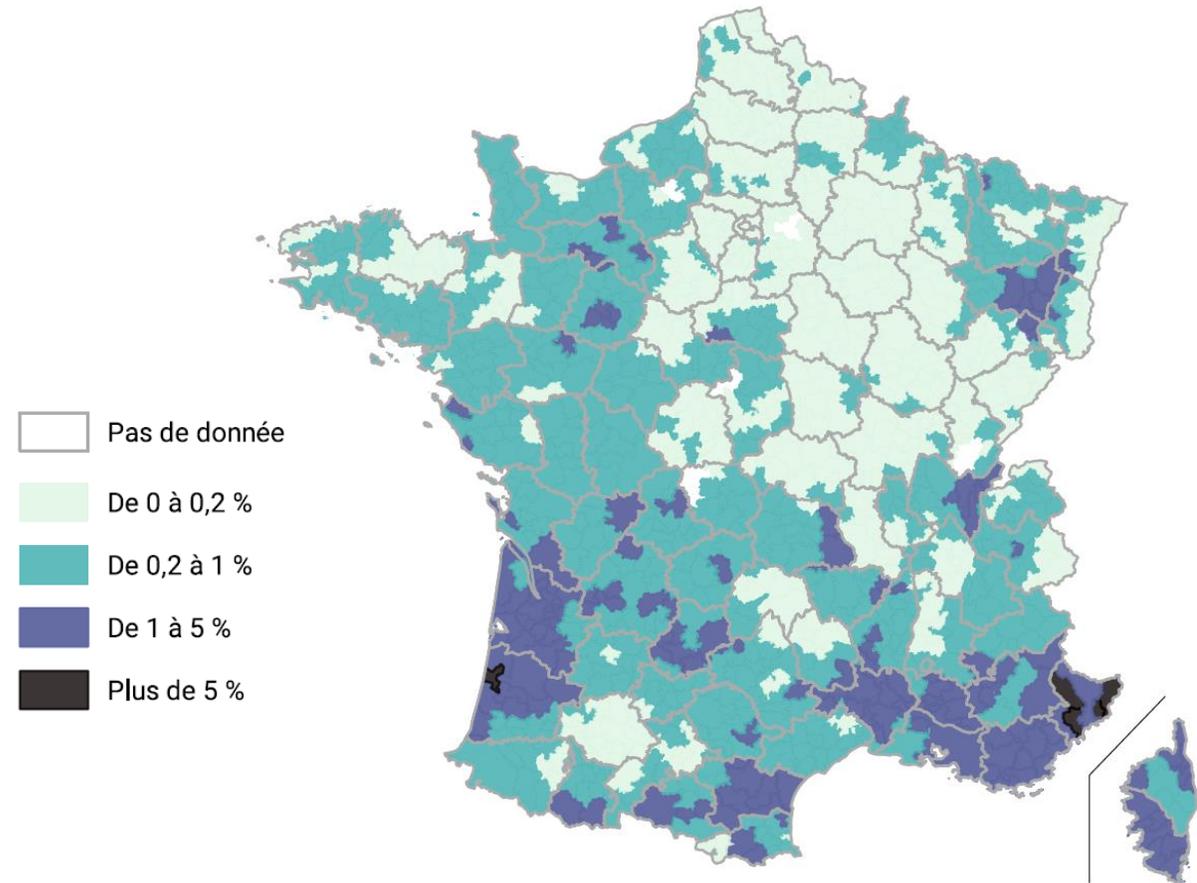
Autour de 17 300 ha en 2022

Consommation masquée annuelle en hectare en France métropolitaine

Source : Groupe Safer



Un phénomène diffus

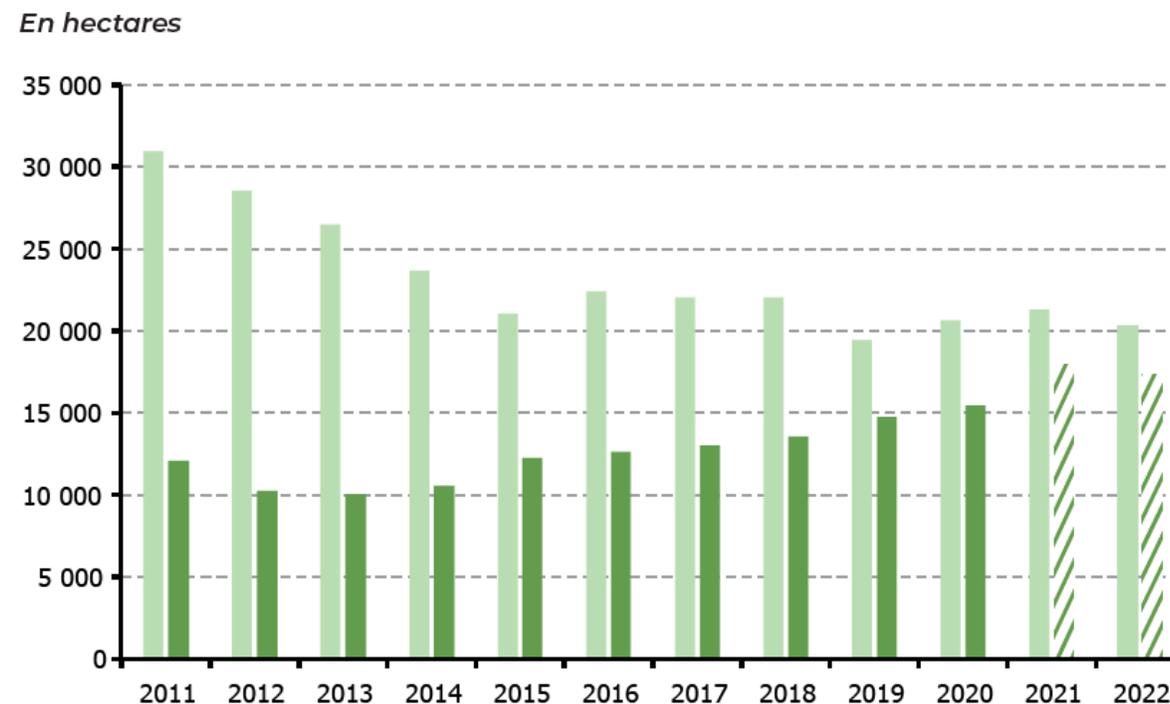


*Consommation masquée en surface,
rapportée à la surface agricole du territoire
par EPCI (2011-2020)*

Source : Groupe Safer

Un volume de surfaces qui augmente et se rapproche de celui de l'artificialisation

- Surface de consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers^(a)
- Surface de consommation masquée du foncier agricole^(b)
- ▨ Surface estimée* de consommation masquée du foncier agricole^(b)



Source : Groupe Safer

Quelles perspectives d'action ?

- Les collectivités peuvent **orienter les ventes** par des **actions de veille, de gestion ou d'intervention foncière** ;
- Les acteurs locaux peuvent **mobiliser des instruments de planification** foncière dans les territoires les plus affectés et ceux porteurs de projet de relocalisation agricoles ;
- Les collectivités ou les Safer peuvent **accompagner des propriétaires fonciers** concernés, notamment pour les sensibiliser sur les enjeux environnementaux ;
- Des **adaptations législatives** pourraient contribuer à limiter le phénomène.